

PROCES VERBAL – CONSEIL D'ARRONDISSEMENT EN VISIOCONFERENCE DU 02 DECEMBRE 2020

Le procès-verbal du conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.

Ouverture du conseil d'arrondissement

Madame Yasmine BOUAGGA

Bonsoir à toutes et à tous,

Il y a cinq ans, le 12 décembre 2015, était signé l'accord de Paris sur le climat. Sur la base des analyses scientifiques concordantes du groupe international d'experts sur le climat (Giec), les chefs d'Etat s'étaient engagés à prendre les mesures nécessaires pour limiter la hausse des températures terrestres.

Dans ce cadre, la France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à viser la neutralité carbone d'ici 2050.

Dans une décision rendue le 19 novembre 2020, le Conseil d'Etat donne trois mois au Gouvernement pour justifier des mesures effectivement prises.

La Haute Cour a estimé que les déclarations d'intention ne suffisaient pas, et que, face à la gravité du risque encouru par le requérant, la commune de Grande Synthe, près de Dunkerque, menacée par la montée des eaux, le Gouvernement devait apporter des éléments de preuve que sa politique permettait d'atteindre les objectifs fixés en matière de réduction des émissions.

Au niveau global, en 2020, le ralentissement économique dû à la pandémie de Covid-19 n'a pas freiné l'augmentation de la concentration de CO2 dans l'atmosphère, le principal gaz à effet de serre, émis lors de la combustion des énergies fossiles (pétrole, gaz naturel et charbon).

Elle a atteint 410 parties par million (ppm), un niveau inégalé depuis plus de trois millions d'années.

Les activités humaines continuent d'envoyer plus de CO2 dans l'atmosphère que les puits de carbone (océans, végétation) ne peuvent en absorber.

Le réchauffement induit affecte la santé du vivant.

Les humains souffrent des canicules, les animaux, les plantes aussi, comme ces arbres que nous allons malheureusement devoir abattre sur notre arrondissement.

Le réchauffement provoque une perturbation des cycles de l'eau, des sécheresses et des pluies diluviennes.

Il provoque aussi une acidification des océans, qui dégrade les exosquelettes des ptéropodes et coccolithophores, ces organismes au nom poétique, dont on ne retient pas toujours s'il s'agit d'animal ou de végétal, mais qui sont à la base d'une chaîne d'interdépendances dont nous devrions nous souvenir chaque jour où, en salant les plats que nous cuisinons, notre corps nous rappelle à nos origines marines.

Alors chaque jour, dans le cadre de notre action locale, nous tentons de mettre en place un nouvel élément de la nécessaire transition à réaliser pour sortir du modèle mortifère dont nous héritons.

En plantant notre premier verger municipal, hier, rue Magneval : des poiriers, des figuiers, des cognassiers, des framboisiers, qui, nous l'espérons, prendront bien racine sur les Pentes et réjouiront leurs voisins et voisines.

Dans l'alimentation, avec les repas végétariens dans les cantines, réduisant la consommation de viandes d'élevage fortement émettrices de gaz à effet de serre.

Avec le soutien aux marchés, et en particulier aux producteurs locaux, que nous avons installés en lignes sur les deux côtés du boulevard de la Croix-Rousse, en travaillant main dans la main avec la mairie du 4^{ième}, afin d'offrir un espace élargi, agréable à la promenade, et plus aéré.

Ce sont les commerces locaux, l'artisanat, la création, que nous avons aussi soutenu en référençant leurs actions de « cliquer-retirer » lorsque la fermeture leur était imposée, puis en favorisant leur réouverture dans un cadre apaisé pour les clients, avec la piétonisation des rues les plus animées de la ville – dans le 1^{er}, le secteur Capucins / Romarin.

Ce tissu économique local, c'est l'économie réelle qui fait vivre la ville, et que nous voulons encourager dans ses orientations durables, responsables.

Avec les actions de piétonisation les week-ends, nous poursuivons la politique d'apaisement des mobilités. Au niveau métropolitain, nous avons adopté la gratuité des transports en commun pour les personnes les plus modestes, bénéficiaires du RSA, de l'allocation adulte handicapé ou Solidarité personnes âgées, personnes malvoyantes ou encore demandeurs d'asile.

Le renforcement du réseau de transports en commun et des vélos offre ainsi une alternative sobre et économique aux plus modestes, alors que la réduction des circulations motorisées en ville est un impératif non seulement climatique, mais aussi de santé publique.

La « zone à faible émission » sera renforcée dès janvier 2021.

Au-delà, nous nous engageons aussi dans le soutien à la réouverture de la ligne ferroviaire Lyon – Bordeaux, qui permet de desservir des territoires enclavés et d'offrir une vraie alternative de transport sobre, efficace et accessible.

Le progrès est parfois (souvent) dans la redécouverte des solutions de bon sens.

On l'a vu lors des réunions publiques ; les attentes sont fortes, et devançant parfois les réticences que l'on peut avoir à bousculer des habitudes.

Au cours des dernières semaines, nous avons mené des réunions en visio rassemblant 40, 60, 80 personnes, sur le secteur Capucins, sur la réhabilitation du collège Truffaut, sur la place Chardonnet. On nous dit : « Allez-y ! Rendez la place aux piétons ! On veut que les enfants puissent faire du vélo ! On veut des bacs pour du jardinage collectif ! ».

Cette vitalité démocratique est indispensable à l'action politique.

C'est pour cela, que, au niveau national, il nous faut demeurer mobilisés pour défendre les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat, que ce travail formidable des citoyennes et citoyens soit concrètement traduit en actes.

C'est aussi pour cette vitalité que, au niveau local, nous nous efforçons de soutenir une vie civique dynamique, avec des lieux d'échanges et de rencontre, et ce malgré le contexte Covid et je remercie les personnes qui participent en ligne à ce conseil, les élu.es, les personnes qui nous regardent en ligne ainsi que celles et ceux qui ont permis son organisation technique et matérielle.

Je vous propose désormais d'ouvrir ce conseil en proposant à Noé FROISSART, s'il l'accepte, d'être notre secrétaire de séance en sa qualité de benjamin du conseil et donc de procéder à l'appel des membres du conseil.

Appel nominal

Noé FROISSART procède à l'appel nominal.

PRESENT.ES :

Yasmine BOUAGGA
Laurence HUGUES
Jean-Christian MORIN
Malika HADDAD-GROSJEAN
Bertrand PINOTEAU
Fatima BERRACHED
Nathalie PERRIN-GILBERT
Sylvain GODINOT
David SOUVESTRE
Yves BEN ITAH
Laurence BOFFET
Mathilde CORTINOVIS
Noé FROISSART
Benoit SCIBERRAS

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Je constate la présence du quorum et donc nous pouvons ouvrir ce conseil.
Je vous propose de commencer par l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2020 sur lequel il y a eu des modifications mineures apportées et donc je vous propose de procéder à cette approbation à main levée.
Je constate l'approbation à l'unanimité de ce procès-verbal.

1 MA1- 01/20/18 - Rapporteuse Yasmine BOUAGGA – Autorisation de la tenue du CA en visioconférence

Yasmine BOUAGGA

Nous allons adopter une première délibération un peu particulière puisque c'est celle qui nous autorise à tenir ce conseil en visioconférence compte tenu du contexte sanitaire.
Cette délibération est donc consécutive à l'adoption de l'état d'urgence sanitaire et qui nous permet de faire ce conseil par la visioconférence.

J'espère que vous avez eu toutes et tous eu cette délibération arrivée un peu en urgence, qui prévoit l'identification des participants, l'enregistrement et la conservation des débats et également la tenue des scrutins qui sont, comme vous venez de le faire, à main levée avec identification visuelle par la caméra des votants.

Je vous propose de soumettre cette délibération à votre vote.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE :

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2 MA1- 01/20/19 - Rapporteuse Laurence HUGUES – Règlement intérieur du Conseil d'arrondissement

Laurence HUGUES

Merci beaucoup.

Cher.e.s collègues, j'ai donc l'honneur de vous présenter cette délibération.

Qui dit nouvelle équipe municipale, dit nouveau règlement intérieur, c'est une obligation du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je voudrais particulièrement remercier mes collègues, Fatima BERRACHED, David SOUVESTRE, Bertrand PINOTEAU pour leur implication sur ce dossier.

Ils étaient membres de la Commission de révision de ce règlement intérieur, remercier leur travail vigilant et dans la bienveillance et puis bien sûr remercier le Directeur Général des Services qui nous a accompagnés dans ce travail.

Il me faut aussi bien évidemment remercier la Maire, Madame BOUAGGA qui a souhaité, notamment affirmer, dans ce règlement intérieur, pour la direction des débats, un principe de respect de la diversité des points de vue, de l'écoute active et du dialogue bienveillant.

Je voulais aussi saluer l'application de ces principes par les membres de la commission, avant même que le règlement intérieur soit voté.

Ce règlement intérieur comporte beaucoup d'invariables qui sont liés à l'application des règles.

Cependant, il a permis aussi de renforcer des dispositions existantes ou d'en créer de nouvelles.

La question de la retransmission des séances par visioconférence apparaît dans ce règlement intérieur mais je voudrais surtout insister ce soir sur les aspects concernant le renforcement de la démocratie participative :

- A ce titre, je voudrais souligner la possibilité pour les conseils de quartier de soumettre des questions dans un délai de quinze jours ouvrés.
- Le renouvellement de principe du CICA élargi au conseil territorial dans la continuité de l'innovation menée lors de la mandature précédente par la mairie du 1^{er}.
- La possibilité pour des conseils, comme le Conseil d'arrondissement des Enfants, d'émettre des vœux.

- La possibilité bien sûr toujours d'avoir des comités consultatifs thématiques ou ad hoc, dont la liste n'est pas limitée
- Et puis l'ouverture d'un temps d'échanges de questions-réponses avec le public en fin de conseil d'arrondissement.

Je ne suis pas exhaustive sur la liste des dispositions mais je voulais en mettre quelques-unes en avant.

Le règlement intérieur prévoit aussi un rôle important de la commission mixte, une instance qui doit permettre une meilleure coordination entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement, notamment en ce qui concerne la gestion des équipements transférés.

Et puis enfin, je me permets de partager avec vous un débat que nous avons eu sur l'opportunité ou non d'inscrire dès à présent dans ce règlement intérieur la possibilité de consultation citoyenne élargie.

Le cadre réglementaire est très strict et nous aurait limités à ouvrir cette possibilité de consultation très large aux personnes inscrites sur les listes électorales.

Il y a eu un avis unanime porté par la Maire mais aussi par les membres de la commission sur le fait que cette restriction ne correspondait pas forcément à l'esprit et aux travaux que nous souhaitions mener.

Donc, dans cette optique, le choix a été fait de continuer, en dehors du cadre finalement assez limité du règlement intérieur, lors de cette mandature, de travailler cette question de la consultation plus large des habitant.es, qu'ils soient ou non, inscrits sur les listes électorales.

Je voulais partager avec vous quelques éléments et vous proposer cher.e.s collègues, si vous le souhaitez, d'adopter ce nouveau règlement intérieur.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie Madame l'Adjointe pour cette présentation des travaux de la commission.

Des travaux que je salue par leur sérieux et la qualité des propositions qui ont été inscrites dans ce règlement intérieur.

Y-a-t-il des interventions souhaitées ou des questions ?

Oui, David SOUVESTRE.

David SOUVESTRE

Merci Madame la Maire.

Je voulais juste remercier Laurence HUGUES pour la qualité des échanges que nous avons eus au sein de cette commission.

Notre règlement intérieur a une portée politique concrète et symbolique très forte.

Je pense que nous pouvons nous féliciter collectivement des dispositions que nous a présentées la première Adjointe.

Ces dispositions marquent, selon moi, un degré d'ouverture et de transparence de notre majorité.

Il ne reste plus maintenant qu'à espérer que les habitant.es et les conseils de quartier sauront se saisir des nouveaux articles que nous avons insérés dans le règlement intérieur.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il d'autres souhaits d'intervention ou de question ?

Donc je n'ai plus qu'à dire que l'on attend les questions des conseils de quartier au prochain conseil d'arrondissement si ce règlement intérieur est bien adopté.

Je vous propose de passer au vote.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE :

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je vous remercie. On attend donc les questions des conseils de quartier pour le prochain conseil d'arrondissement qui aura lieu en janvier.

Donc il faudrait que cela arrive fin décembre, attention la date est proche !

Et également la participation du public, il faudrait que l'on trouve des modalités techniques pour la visio, si cela doit se renouveler mais on saura bien faire puisqu'on le fait déjà dans les réunions publiques, notamment grâce au dispositif de chat sur facebook, ce qui marche plutôt bien.

3 **1183- Rapporteur Jean-Christian MORIN – Approbation d'une nouvelle convention entre la Ville de Lyon et le SYTRAL relative aux conditions de fonctionnement et de financement des navettes locales de transport public sur le territoire de la Ville de Lyon.**

Jean-Christian MORIN

En ce qui concerne la mobilité des transports en commun, je voudrais tout d'abord commencer par rappeler le mouvement très fort de la part de la Métropole qui gouverne ces éléments là avec l'instauration de deux tarifs

- sociaux : 10 € par mois
- et très sociaux : dont la gratuité qui concernent près de 200 000 grand-lyonnais.

Je pense que c'est un effort vraiment très important et qui va accompagner un autre effort qui va nous guider pendant les prochaines années, qui est l'augmentation des fréquences, l'augmentation des capacités et l'augmentation des lignes de transports en commun pour rendre ce moyen de transport le plus attractif, le plus sûr et le plus confortable possible pour l'ensemble des grand-lyonnais.

Aujourd'hui, la délibération et tout ce qui est proposé est une suite de la délibération que nous avons prise le mois dernier et qui concerne pour l'arrondissement le passage des navettes S10 et S12.

C'est assez technique mais grosso modo, cela permet à la Ville de ratifier la convention qui fixe sa contribution financière à ces lignes de dessertes locales S10 et S12 ;

Donc si vous en êtes d'accord, je vous propose d'adopter cette délibération qui permet cette ratification de convention.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Oui David SOUVESTRE

David SOUVESTRE

Merci Madame la Maire, permettez-moi cher.e.s collègues de partager ce soir avec vous une petite réflexion que suscite cette délibération.

Alors je tiens à saluer le renouvellement de cette convention car elle met au cœur de notre discussion ce soir le maintien d'une offre de service public dans notre arrondissement.

Avec cette délibération, comme l'a rappelé Jean-Christian MORIN, la Ville de Lyon met ainsi, en appui au SYTRAL, les conditions d'un maintien dans les pentes de la Croix Rousse d'un service public de transport, même s'il est déficitaire et même s'il peut représenter un coût pour la collectivité.

La ligne S12, comme l'a très justement rappelé notre collègue Jean-Christian MORIN, est une navette de quartier fortement appréciée par nos ainé.es qui permet ainsi d'assurer une certaine forme de solidarité.

Comme vous le savez, mes cher.es collègues, Lyon en Commun est un mouvement très, très attaché aux services publics.

Pour nous, il ne s'agit pas d'une simple rhétorique politicienne mais bien d'une véritable préoccupation.

Nous ne le voyons pas comme un coût pour la collectivité mais comme un investissement au service du bien vivre ensemble de nos concitoyens.

La crise sanitaire que nous traversons actuellement se traduira demain par une crise économique sociale, une crise qui a déjà commencé.

La pandémie du Covid-19 aura des conséquences de premiers ordres sur les finances publiques et pour éponger la dette, le Gouvernement, qui mène une politique de droite, devra procéder à un moment ou à un autre à des coupes budgétaires drastiques. Nous le savons toutes et tous.

La recherche, l'éducation, la jeunesse, la culture, la solidarité ou encore la santé sont pour les politiques de droite de véritables variables d'ajustement.

Les conséquences sont alors dramatiques pour nos services publics et je veux pour preuve le projet de Loi de finances de la sécurité sociale adopté lundi : le Gouvernement demande d'effectuer 4 milliards d'euros d'économie à l'hôpital public dès 2021 alors que nous ne connaissons pas encore la durée de la pandémie !

Alors, en guise de conclusion, je voulais juste dire mes cher.e.s collègues que ces prochaines semaines, ces prochains mois, nous, élu.es de territoire, élu.es de gauche, devons être extrêmement attentif.ve.s, vigilant.e.s, voire combattif.ve.s pour contrer certains services de l'Etat, qui chercheront à répondre demain à des logiques purement comptables et de rentabilité au détriment de l'intérêt de nos quartiers ou des véritables besoins des lyonnais.es.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie pour cette intervention.

Y-a-t-il d'autres souhaits d'intervention, de réaction ?

Je pense que nous sommes toutes et tous ici extrêmement attaché.es au service public et à l'équité des citoyens dans l'accès au service public qui va guider l'ensemble de notre politique au sein de cette ville et au sein de cette métropole.

Je vous donc propose de mettre cette question au vote.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

4 **1507 - Rapporteur Bertrand PINOTEAU – Evolution du dispositif de stationnement sur voirie adapté pour les professionnels mobiles (code NAF 3312Z)**

Bertrand PINOTEAU

Merci Madame la Maire.

Il s'agit effectivement d'une délibération sur l'évolution du dispositif du stationnement sur voirie adapté pour les professionnels mobiles.

Cher.e.s collègues, cette délibération consiste simplement en une mise à jour de la liste de professionnels de dépannages urgents éligibles à ces tarifs spécifiques de stationnement.

Cette liste regroupe déjà, depuis plusieurs années un certain nombre de professions par code d'activité, électricien, gazier, chauffagiste, menuisier, serrurier et j'en passe...

Tous ces entrepreneurs mobiles qui interviennent en urgence et qui ont besoin de stationner sur leurs lieux d'intervention entre une heure et une journée parfois.

La présente délibération vise uniquement à adjoindre un nouveau code d'activité pour les réparateurs de machines et équipements mécaniques et donc leur fameux code d'activité 3312Z.

Donc je vous proposerais cher.e.s collègues de donner un avis favorable à cette délibération qui complète utilement un dispositif déjà existant.

Je me permets quand même, Madame la Maire, cher.e.s collègues de clore cette intervention en élargissant un tout petit peu le sujet.

Le stationnement constitue un levier essentiel au service des politiques de mobilité et d'aménagement urbain mais également au service des politiques de développement économique.

Les dispositifs de stationnement participent bien sûr au meilleur partage de l'espace public entre les différents usages.

Depuis plusieurs années les artisans qui interviennent dans le cadre de travaux non urgents avec un camion atelier par exemple ou même les commerçants sédentaires qui procèdent régulièrement à des livraisons, expriment souvent auprès de la mairie d'arrondissement des besoins de stationnement ou tout au moins de tarification adaptée à leur activité.

Ces professionnels ne peuvent en effet pas se prévaloir du dispositif précité qui est limité à l'urgence.

Sans préjuger qu'une solution puisse être mise en œuvre rapidement, j'ai quand même le plaisir de vous informer que la direction de la mobilité urbaine a été saisie par Valentin LUNGENSTRASS, Adjoint au Maire de Lyon, délégué à la mobilité, à la logistique urbaine et l'espace public pour proposer en lien avec la CCI et la CMA, des mesures adaptées à ces professionnels, a priori, à partir de début 2021 (je parle des propositions).

Voilà, donc affaire à suivre...

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des demandes d'intervention ou des questions ?

Non et bien nous allons pouvoir voter cette délibération qui, effectivement, est un peu technique dans son libellé mais dont vous avez très bien expliqué les enjeux, Monsieur PINOTEAU. Et puisque cet accès à l'espace public et au stationnement est aussi nécessaire pour la vitalité économique de la Ville, je vous propose d'approuver ce projet.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

5 **1490 - Rapporteur Jean-Christian MORIN – Fixation des tarifs des redevances d'occupation temporaire du domaine public en lien avec l'exécution de travaux**

Jean-Christian MORIN

Cette délibération concerne là aussi une occupation temporaire du domaine public qui se fait la plupart du temps sur stationnement mais pas uniquement pour les exécutions de travaux.

Donc il s'agit des installations de chantiers, soit pour des roulottes de chantiers, soit pour du stockage de matériels lors des exécutions de travaux.

La Ville fait payer aux entreprises qui exécutent les travaux un droit d'occupation de l'espace public qui rapporte un peu moins de 4 millions d'euros par an et les tarifs qui sont l'objet de cette délibération aujourd'hui sont en augmentation par rapport à l'année 2020.

La proposition est de les augmenter de 2 % pour l'année 2021 par rapport aux tarifs en vigueur pour l'année 2020.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'approuver cette tarification pour l'occupation de l'espace public sur fond des exécutions des travaux.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Donc je propose de la mettre au vote.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

J'en profite pour remercier l'Adjoint Jean-Christian MORIN pour son implication très active pour la bonne installation des chantiers qui concernent l'arrondissement et qui perturbent les circulations mais pour lesquels on s'efforce, et surtout vous, qui vous vous efforcez d'atténuer ces perturbations, et de faire en sorte que cela se passe le mieux possible. Notamment pour le chantier du collège Truffaut qui sera assez important et qui démarre ces jours-ci.

6 **1475 – Rapporteuse Laurence HUGUES – Dispositif de propreté Rives de Saône par la Métropole de Lyon - Convention de gestion conclue entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Approbation et autorisation de signature**

Laurence HUGUES

Merci Madame la maire, cher.e.s collègues, effectivement je vais vous présenter rapidement une délibération qui vise à proroger une convention qui lie la Métropole et la Ville de Lyon quant à l'entretien des Rives de Saône.

C'est une convention dont la prorogation est proposée jusqu'en avril 2021 et qui répartit au mieux les compétences entre les deux collectivités.

Pour préciser cela, je vous décris précisément les choses. En plus des missions qui relèvent de la compétence propre de la Métropole, cette collectivité assure les missions qui, normalement, relèvent de la compétence de la Ville de Lyon sur cette zone des Rives de Saône, à savoir : le nettoyage des aires de jeux, des espaces verts et des divers aménagements spécifiques ; tandis que la Ville de Lyon conserve à sa charge les missions suivantes qui relèvent de sa compétence : l'entretien des équipements qui demandent une technicité particulière, comme le réseau d'éclairage public ou l'alimentation des bassins et fontaines, la gestion horticole des espaces verts sur les séquences baptisées « Défilé » et « quai Gillet » et puis aussi bien sûr l'enlèvement des tags, affiches et affichettes sur les parties verticales.

Donc c'est une prorogation de la convention, le temps de pouvoir revisiter éventuellement les périmètres des compétences de l'une et l'autre collectivité.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée par cette délibération en cette saison où les feuilles mortes se ramassent à la pelle, où en tout cas elles se sont ramassées à la pelle, mais aussi à la souffleuse ce qui a soulevé un certain nombre d'interrogations sur ces questions.

Car cela concerne bien sûr le nettoyage mais aussi des questions de sécurité pour éviter les chutes sur l'espace public et dans les jardins.

Donc pour préciser, les services essaient d'assurer un compostage sur place dans les jardins, à l'exception des feuilles de platanes qui sont trop nombreuses et qui se compostent mal, et oui je vais rentrer dans des détails botaniques, si vous m'y autorisez, mais j'essaierais de ne pas être trop longue.

Côté Métropole, effectivement, on composte aussi, mais une partie, malheureusement, doit être valorisée via les réseaux de chaleur car il y a beaucoup de feuilles à l'automne.

Donc, nous avons demandé à avoir des précisions sur les tonnages et pour cela, il faut qu'il y ait des méthodes de comptage qui soient précisées par arrondissement car aujourd'hui, nous ne disposons pas de ces données chiffrées par arrondissement.

A noter qu'à l'automne 2021, les souffleurs bruyants qui causent des nuisances sonores devraient avoir disparu de l'espace public car même si ces souffleurs thermiques ne sont plus utilisés par les services de la collectivité, certaines entreprises, dans le cadre de marchés, en utilisent encore quelque uns.

Donc à l'automne 2021, les feuilles mortes se ramasseront toujours à la pelle, voire même un peu plus si nous arrivons à planter toujours plus d'arbres.

Mais en tout cas, le nettoyage se fera normalement dans des conditions de tranquillité meilleure.

Considérant cette délibération, je vous propose de l'adopter.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Oui, David SOUVESTRE.

David SOUVESTRE

Oui merci Madame la Maire, merci Laurence pour cette présentation.

Je vais être extrêmement bref, c'est juste l'occasion pour moi de rappeler que Lyon en Commun porte des sujets bien plus larges que le social : la protection de la biodiversité, de la faune, de la flore, des habitats, constituent également un enjeu très fort pour nous.

Du coup, je voulais attirer l'attention de notre conseil d'arrondissement sur un point de cette délibération qui pourrait sembler être un détail mais qui revêt pourtant une certaine importance. Il est précisé que la Ville de Lyon garde, parmi ses compétences, l'enlèvement des tags sur les parties verticales des séquences « Défilé » et « quai Gillet » des Rives de Saône, comme l'a rappelé Laurence, il s'avère que pour ôter les tags, les services propulsent un ensemble de matériaux parmi lesquels nous pouvons retrouver dans ces matériaux des particules de plastiques, d'aluminium, de fer ou encore de nickel.

Ces matériaux se retrouvent malheureusement dans les cours d'eau et c'est facilement visible à l'œil nu puisque j'en ai fait moi-même le constat dernièrement en me promenant sur les quais de Saône.

Voilà, je souhaitais juste que notre collègue, Laurence HUGUES, dont je tiens à saluer la pugnacité, creuse ce sujet avec les services compétents.

Nous pourrions également réfléchir collectivement à d'autres pistes pour lutter contre les graffitis et les tags, comme par exemple, laisser s'épanouir des plantes grimpantes.

Voilà, je désirais juste apporter cet éclairage pour que nous nous saisissions du sujet et soumettre cette idée pour embellir notre Ville.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup de cette intervention.

Je pense que nous allons vraiment saisir au vol cette proposition, vu que les montants indiqués pour le nettoyage des tags sont particulièrement élevés à Lyon et concernent en grande partie le 1^{er} arrondissement.

Donc nous sommes fortement dépensiers en nettoyage des tags et de fait usagers des produits toxiques et je vous remercie de cette proposition d'intervention sur le traitement de cette question et la réduction de la pollution induite.

Y-a-t-il d'autres questions ou des demandes d'intervention ?

Monsieur Sylvain GODINOT.

Sylvain GODINOT

Oui, merci Madame la Maire, je voulais rebondir sur cette très bonne proposition de David SOUVESTRE pour dire que je pense que l'on pourrait aussi se poser la question de la façon dont la Mairie et la Mairie d'arrondissement font respecter l'interdiction d'affichage sauvage et de tagage puisque je pense qu'il y a aussi, peut-être, à rappeler les règles. Je vois, en effet, régulièrement

circuler en pleine journée des gens avec des bombes de peinture et des sceaux de colle dans l'arrondissement.

Il y a, on va dire, une quasi tolérance totale de l'affichage sauvage et du tagage et j'ai vu des gens taguer sur de la pierre. Or cela me heurte un petit peu en tant qu'Adjoint au patrimoine de voir que l'on laisse faire et puis qu'ensuite on dépense très largement pour détaguer derrière.

Donc je pense que l'on a aussi une réflexion à avoir là-dessus parce qu'effectivement on dépense beaucoup d'argent, on dépense beaucoup de peinture, on crée de la pollution et peut-être que l'on pourrait réfléchir à mieux encadrer les lieux où l'on peut laisser s'exprimer les arts de rue parce que je vois bien qu'il s'agit d'une tradition du 1^{er} et je pense que beaucoup de gens y sont attachés.

Mais il y a les arts de rue et puis il y a les dégradations et je pense qu'il faut peut-être rappeler la frontière entre les deux parce que, par exemple, je suis passé récemment devant l'ex-collège Truffaut et j'ai vu des choses assez déplaisantes sur le collège Truffaut.

Je trouve qu'il y a parfois un manque de respect de l'espace public.

Donc je pense que l'on aurait intérêt à se poser la question d'une action de sensibilisation de pédagogie qui permette un peu de rappel à la règle aussi sur ces sujets.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Oui, David SOUVESTRE.

David SOUVESTRE

Oui, désolé c'était pour rebondir sur les propos de Sylvain GODINOT concernant l'affichage sauvage. Je les entends, mais il faudra que la mairie d'arrondissement et la mairie centrale pensent à réfléchir à augmenter les panneaux d'affichage libre parce qu'ils sont vraiment très peu nombreux dans l'arrondissement.

Et également réfléchir avec les services pour enlever régulièrement les affiches collées parce qu'après cela devient quelque chose de très laid.

Voilà c'est tout ce que je voulais compléter.

Sylvain GODINOT

Oui tout à fait.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Oui Jean-Christian MORIN ?

Jean-Christian MORIN

C'est juste pour dire que cela rentre dans ma délégation donc je prends les suggestions de mes collègues et on va s'y atteler.

Yasmine BOUAGGA

Très bien et merci beaucoup.

Je pense qu'effectivement on a un équilibre à trouver entre la nécessaire protection du patrimoine, le respect de l'expression aussi, de la vitalité des habitant.es de l'arrondissement et la suggestion de protéger le patrimoine bâti par la végétation est très intéressante et pourrait être une manière d'accorder tout le monde sur le respect de l'environnement dans lequel nous vivons.

Je vous propose, pour en revenir à cette délibération, sur les répartitions des compétences entre la Ville de Lyon et la Métropole sur les Rives de Saône, de passer au vote pour un avis favorable de l'arrondissement à ce projet présenté au Conseil Municipal.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Je souligne au passage que ces conventions sont d'autant plus nécessaires que lorsqu'elles n'existent pas, on est dans des situations inextricables comme nous le connaissons actuellement avec le passage Thiaffait sur lequel personne ne s'accorde sur les responsabilités à endosser en matière d'entretien. Or, le Village des créateurs qui a pu rouvrir du fait des levées des contraintes sanitaires souffre des difficultés d'entretien de ce lieu.

Donc je vous remercie d'avoir adopté cette délibération.

7 1491 – Rapporteuse Yasmine BOUAGGA – Adhésion de la Ville de Lyon à l'office foncier solidaire (OFS) de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Yasmine BOUAGGA

C'est un projet de délibération qui propose l'adhésion de la Ville de Lyon à l'Office Foncier Solidaire de la Métropole de Lyon.

L'Office Foncier Solidaire, c'est un mécanisme par lequel la Métropole se dote d'un instrument pour produire du logement abordable en dépit de l'augmentation extrêmement importante des prix de l'immobilier sur la Métropole.

Partant du constat que la situation foncière lyonnaise est très contrainte et tendue et on le voit en particulier sur le 1^{er} qui cible un investissement immobilier spéculatif, on l'a vu lors de nos différents entretiens avec des promoteurs et des investisseurs qui participent activement, de même que les particuliers, à des envolées du prix du foncier qui sont en décalage avec les niveaux de revenus des habitants ordinaires.

Donc pour contrer cette tendance-là, la Loi de 2014 a créé, pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, les organismes fonciers solidaires qui ont pour objet d'acquérir et de gérer des terrains en vue de réaliser des logements à destination de ménages selon leurs plafonds de ressources.

Donc en réalité, cela concerne 70 % des ménages et ce sont donc des structures sans but lucratif, qui sont agréés par l'Etat et qui vont rester propriétaires des terrains et consentir aux preneurs un bail de longue durée, que l'on appelle « bail réel solidaire » qui est, en quelque sorte, un intermédiaire entre le logement social et l'accession à la propriété.

Ce bail réel et solidaire permet de dissocier le foncier du bâti et ainsi de produire du logement durablement abordable en ayant un mécanisme anti spéculatif qui ne permet pas de revendre le foncier avec une énorme plus-value qui ferait s'envoler les prix de l'immobilier.

Donc il s'agit de privilégier l'accessibilité économique des logements sur le très long terme au fil des locations ou des ventes.

La Métropole de Lyon a créé l'Office Foncier Solidaire le 4 novembre 2019, sous la forme d'une association, association qui comporte la Métropole de Lyon et les organismes HLM, Est Métropole Habitat, Grand-Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, Action Logement et la Banque des Territoires.

La Métropole de Lyon s'est fixé un objectif à atteindre de 1 000 logements en bail réel solidaire, par an.

La première année, il y avait pour le démarrage un objectif de 150 logements qui a été atteint et donc il s'agit maintenant de passer à la vitesse supérieure et pour cela d'impliquer activement la Ville de Lyon pour soutenir ce développement de l'offre en bail réel solidaire.

Donc je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération qui concerne l'adhésion de la Ville de Lyon à l'Office Foncier Solidaire et la désignation de représentants par le Conseil Municipal.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur ce sujet ?

Oui, Laurence BOFFET.

Laurence BOFFET

C'est simplement pour dire que l'Office Foncier Solidaire est un des outils très importants de la Métropole mis en place.

Comme vous l'avez vu, nous avons eu l'accord de l'Etat pour la mise en place de l'encadrement des loyers. On va avoir également une politique importante d'une façon générale pour avoir, de nouveau, des leviers non seulement pour le logement mais également pour d'autres types de bâtiments publics.

Donc l'Office Foncier Solidaire est un des outils mis en œuvre pour essayer d'avoir de meilleurs logements, plus de logements et d'arriver à nos objectifs de production de logements sociaux mais aussi simplement, de logements plus abordables pour les lyonnais et les lyonnaises, qui je vous le rappelle, à plus de 75 % sont demandeurs d'un logement social aujourd'hui, tellement le prix des loyers et du foncier des logements est élevé.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie d'avoir rappelé l'ensemble de cette politique à laquelle en tant que Vice-Présidente à la Métropole, vous participez activement.

Y-a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ?

Oui, Noé FROISSART.

Noé FROISSART

Oui, merci, je voulais intervenir juste pour dire qu'en tant que conseiller délégué à l'urbanisme, je rencontre également de nombreux promoteurs qui mènent des projets sur l'arrondissement qui sont, de fait, autorisés par le cadre légal actuel mais qui paraissent déconnectés des besoins de l'arrondissement.

Je tiens vraiment à souligner que je suis ravi que la Ville et la Métropole se donnent des instruments nécessaires.

On aura l'occasion d'en reparler dans une délibération que je présenterai tout à l'heure sur le PLU-H.

On fait vraiment tout ce que l'on peut et je pense que c'est important de le souligner pour les habitants.

On fait vraiment tout ce que l'on peut pour se doter de tous les instruments nécessaires pour mettre fin ou freiner au maximum la spéculation immobilière sur l'arrondissement que l'on sait être désastreuse et contre laquelle on se bat tous les jours, notamment avec ma collègue, Malika HADDAD-GROSJEAN.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ?

Je vous propose de soumettre cet avis au vote.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

- 8 **1493 – Rapporteuse Malika HADDAD-GROSJEAN – Logement social - engagement triennal de la Ville de Lyon pour la période 2020-2022, au titre de la loi SRU, modifiée par la loi du 18 janvier 2013 sur la mobilisation du foncier public en faveur du logement et le renforcement des obligations de production de logement social.**

Malika HADDAD-GROSJEAN

Merci Madame la Maire, mes cher.e.s collègues, cette délibération est relative à l'engagement triennal de la Ville de Lyon pour la période 2020-2022, au titre de la Loi Solidarité Renouvellement Urbain, dite Loi SRU du 13 décembre 2000, laquelle Loi a été modifiée et renforcée par la Loi Dufflot du 18 janvier 2013 sur la mobilisation du foncier public en faveur du logement social et le renforcement des obligations de production du logement social.

Conformément à ces textes et en particulier à l'article 55 de la Loi SRU qui vise à recréer un équilibre social dans chaque territoire et à répondre à la pénurie des logements sociaux, la Ville de Lyon a obligation de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux au regard du parc résidentiel.

Ce taux est fixé à 25 % d'ici à 2025, ce qui n'est pas le cas pour la Ville de Lyon puisqu'au 1^{er} janvier 2019 le taux est de 21,55 %.

Pour atteindre cet objectif, notre agrément est sollicité pour produire pour la période triennale 2020-2022, 6 000 logements pour le territoire de la Ville de Lyon.

On ne sait pas combien de logements reviendront à notre arrondissement qui, à ce jour, ne dispose que de 17,79 % de logements sociaux.

Il n'est jamais suffisant de répéter, de redire que nous manquons cruellement de logements sociaux sur notre arrondissement.

C'est pourquoi, à l'occasion de la modification n°3 en cours du plan local d'urbanisme et de l'habitat que nous n'avons pas omis de saisir, nous, les élu.e.s du 1^{er} arrondissement, nous nous sommes fixés des objectifs, en tout cas dans le cadre de cette modification, pour faire un certain nombre de prescriptions pour produire d'avantage de logements abordables.

Notre fil rouge a toujours été d'assurer et de garantir la mixité sociale. Et même si je n'ai pas envie de dire « de la préserver » parce que dans notre arrondissement, la spéculation immobilière avec le tourisme de masse, fait que notre arrondissement est devenu une espèce de parc d'attractions, ce qui induit des taux de loyers excessifs et inabornables pour les habitant.e.s.

Donc, j'ai plutôt envie de dire, « pour regagner, pour retrouver la mixité sociale » que connaissait, il y a quelques décennies encore, notre arrondissement.

Nous avons travaillé ensemble pour désigner, ce que l'on appelle, dans le jargon du PLU-H, des « emplacements réservés ».

C'est un travail fastidieux, le document n'est pas facilement abordable et au passage, je tiens à remercier tout le travail qui a été fourni par l'équipe : les élu.e.s, avec Noé FROISSART, Laurence HUGUES, Bertrand PINOTEAU mais aussi notre stagiaire Emilie SERREAU mais aussi les services, notamment Ezéchiél BUREL qui est avec nous aujourd'hui, Andy CHIABRANDO ainsi que les services de la Ville de Lyon.

Je ne voudrais pas omettre aussi, oublier le concours et la contribution des habitant.e.s de notre arrondissement et j'ai envie de désigner par-là, la Fabrique de la Ville qui nous a aidés, qui nous a fait des propositions, qui n'a pas lésiné à nous faire profiter de leur expérience, de leur connaissance et de leur expertise.

Donc grâce à tout ce travail fourni par l'ensemble de ces participants, nous allons pouvoir, dans le cadre de cette modification, fixer des objectifs de production de logements très abordables, c'est-à-dire de l'offre en « PLAI » pré-locatif aidé d'intégration. Autrement dit du logement très social ! Car nous voulons que cet arrondissement soit un arrondissement solidaire, un arrondissement où les populations, quelles que soit leur origine sociale ou quels que soit les âges, puissent cohabiter, puissent vivre ensemble, qu'il puisse y avoir un véritable lien et donc encourager la mixité inter-générationnelle.

Mais aussi de la solidarité et du lien au sein même de nos habitations, de flécher un certain nombre de lieux, un certain nombre d'emplacements pour de l'habitat participatif et de l'habitat coopératif.

Alors, notre arrondissement est dense et quelque fois nous pouvons penser qu'il va y avoir un choix cornélien entre aérer, dé-densifier l'arrondissement mais aussi produire du logement très abordable.

Et bien cet arbitrage n'a pas été très compliqué à faire entre nous puisque nous avons besoin de l'un et de l'autre.

Donc c'est dire aujourd'hui que l'écologie, le besoin de respirer, le besoin d'avoir de l'air pur, le besoin d'avoir pendant les périodes de chaleur et de canicule, un peu d'air et des lieux où l'on peut respirer et avoir de la fraîcheur mais aussi avoir un habitat digne, ne semble pas incompatible.

L'écologie ne va pas sans la solidarité, sans le lien social et les populations. Les habitant.es, dont le besoin est criant aujourd'hui en terme de logement social, mais aussi en terme de logement digne, ont besoin de ces espaces et de ces aires où les enfants peuvent jouer, où les grands-parents, les grand-mères peuvent se promener et se balader dans notre arrondissement avec les petits enfants.

Donc, avant de vous demander de donner un avis favorable à cette délibération, je tenais tout particulièrement à remercier le soutien de l'ensemble des collègues et de ceux qui ont participé à ce travail et je salue également, et je le redis, la participation des habitant.es car je crois que c'est important de prendre en considération leur point de vue mais aussi le travail qui se fait.

C'est aussi l'engagement que nous avons pris, qu'ils puissent décider avec nous du devenir et de l'avenir de notre arrondissement, de ce que nous voulons et de la vision que nous nous avons pour cet arrondissement. C'est pourquoi nous avons été désigné.es, élu.es cet été et j'ai envie pour conclure, si Nathalie PERRIN-GILBERT me le permet, de la paraphraser, en indiquant que « cette confiance qu'ils nous ont témoignée, nous oblige, plus qu'elle ne nous permet ».

Merci beaucoup.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des interventions ?
Oui, Madame Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES

Oui merci Madame la Maire, merci chère collègue d'avoir pu, à l'occasion de cette délibération sur le logement social, partager un peu les travaux que nous avons pu mener sur le PLU-H et cette modification n°3.

Là aussi, cela a été un travail coopératif, collaboratif, avec effectivement des principes et des valeurs qui réunissent à la fois la nécessité d'une forte mixité sociale dans cet arrondissement et l'encadrement de ce que l'on appelle souvent les dérives de la gentrification, mais aussi la nécessité, effectivement, de redonner de l'air dans un arrondissement qui est extrêmement dense et de créer des continuités écologiques et renforcer les espaces verts.

Vous l'avez dit effectivement, solidarité et écologie ne s'opposent pas, bien au contraire, mais vont ensemble, et on sait très bien, par exemple, que l'accès aux espaces verts en ville est essentiel pour les familles qui ont peu de moyens et qui, par exemple, ont des difficultés à partir en vacances et qui, grâce aux espaces verts et aux jardins que l'on peut leur proposer dans la ville, peuvent trouver des espaces de détente et de fraîcheur.

Donc le travail est toujours en cours et comme vous le disiez, Noé FROISSART et Bertrand PINO-TEAU, notamment, y ont fortement contribué.

C'est vrai que là, au travers de ce document cadre et de cette modification partielle, nous avons souhaité faire un travail fouillé pour pouvoir nous saisir de toutes les protections possibles qui sont à notre disposition. Et cela ne veut pas dire pour autant que nous relâcherons notre attention sur les autres outils d'aménagement urbain pour un arrondissement effectivement qui est bien dans la mixité sociale et bien préparé aussi aux difficultés du réchauffement climatique.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie Madame l'Adjointe et je vous remercie pour votre implication dans le pilotage de ce travail qui a nécessité l'implication très active de plusieurs élu.es. et également de notre étudiante en apprentissage à la mairie. Mais aussi des Conseils de Quartier, des citoyens également notamment André GACHET que je remercie d'avoir partagé son expertise avec nous.

Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Oui, Laurence BOFFET.

Laurence BOFFET

C'est juste un petit complément Métropole, simplement pour vous dire que l'on travaille avec les services à les bousculer un petit peu sur les concertations obligatoires, c'est valable pour tous les types de concertations obligatoires et également celles qui concernent le PLU. On souhaite les faire un peu moins cachées, un peu moins technos et qui permettent aux habitant.es de se sentir impliqué.es sur ces modifications du PLU.

Par ailleurs, la Loi dit que justement les modifications sont soumises à concertations obligatoires, ce qui n'était pas le cas et c'est nouveau.

Cela rallonge aussi le délai d'instruction des modifications de PLU et du coup on a choisi de retravailler sur les concertations obligatoires pour qu'elles soient un petit peu moins compliquées.

Yasmine BOUAGGA

Est-ce que vous pourriez juste indiquer comment se passent ces concertations ? Est-ce qu'il y a un délai, des étapes ?

Laurence BOFFET

Oui, il y a des étapes obligatoires, la numéro 3 est déjà prévue, la numéro 2 qui va arriver avec une concertation est prévue au printemps.

Donc elles vont s'échelonner sur tout le mandat et je fais un peu de « teasing » mais je vous redirai exactement comment elles se passeront.

En tout cas, il restera de toutes les façons les contributions que l'on pourra faire en mairie, sur des sites internet. Simplement on fera aussi d'autres organisations publiques, ateliers, échanges sur ce PLU.

Pour le 1^{er}, tous les habitants sont déjà au taquet et ont déjà fait leurs propositions. Mais on va essayer de le généraliser sur l'ensemble de la commune.

Yasmine BOUAGGA

Il est vrai qu'il est important aussi de leur indiquer la suite des étapes au cours desquelles, ils pourront continuer à s'impliquer.

Laurence BOFFET

Pour l'instant, c'est la numéro 2.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Madame PERRIN-GILBERT.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Oui merci Madame la Maire. Je crois qu'il faut que l'on se dise les choses, c'est que la mixité telle qu'elle a pu être décrite, elle n'existe plus sur le 1^{er} arrondissement !

Aujourd'hui, peut-on encore parler d'un arrondissement mixte ? Sincèrement, je crois que la gentrification a fait son œuvre avec un laisser-aller durant des mandats précédents de l'ancienne municipalité à l'Hôtel de Ville et à la Métropole.

On a essayé de résister à ce mouvement là mais les outils n'ont pas été déployés.

Aujourd'hui, nous avons l'Office Foncier Solidaire, mis en place par la Métropole, on en a parlé tout à l'heure, on a l'encadrement des loyers qui se met en œuvre.

Mais cette mixité n'est pas préservée, elle est à regagner et donc nous devons redoubler d'efforts pour du logement abordable, des équipements sociaux, des équipements publics et si c'est vrai sur les pentes de la Croix Rousse, c'est vrai aussi sur la Presqu'île où les familles sont de plus en plus poussées à l'extérieur, vers la périphérie. Or, il faut regagner du terrain pour la mixité sociale. Mais la mixité c'est aussi les familles dans notre arrondissement et je crois que l'on ne peut pas parler de « préserver la mixité », car elle n'est plus et il faut donc la regagner.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Noé FROISSART

Oui, merci.

Je voulais intervenir pour compléter tout ce qu'ont déjà très bien présenté Mesdames Malika HADDAD-GROSJEAN et Laurence HUGUES pour indiquer aux élu.e.s et aux habitant.es les axes sur lesquels on a demandé aux services de travailler pour cette modification du PLU.

L'un des axes majeur était évidemment le développement du logement social, du logement abordable ; c'est évidemment l'un des axes phares de cette modification du PLU sur lequel on va travailler.

L'habitat participatif, Madame Malika HADDAD-GROSJEAN en a également parlé, c'est quelque chose que l'on veut essayer de favoriser, cela reste à défricher et l'on va essayer de profiter de cette modification pour s'y mettre.

Et pour rebondir sur ce que disait également Madame PERRIN-GILBERT, dans cette modification du PLU, on va également chercher à favoriser les logements familiaux donc des logements d'une taille suffisante pour accueillir les familles et on va de la même manière chercher à mettre en place des outils qui permettront de conserver ceux qui existent déjà.

On est bien d'accord sur le fait qu'il y a beaucoup de choses à protéger mais également à reconquérir.

Il y a d'autres axes que je voudrais mentionner et je vais aller très vite.

On essaie de mettre en place des dispositifs qui permettront de limiter la pression foncière sur les commerces.

On va essayer évidemment d'accélérer le développement des espaces verts, Laurence HUGUES l'a très bien présenté.

On voudrait protéger plus généralement un certain nombre de bâtiments bas sur l'arrondissement qui nous paraissent faire partie d'une identité culturelle de la Croix Rousse.

Donc on va essayer d'augmenter le niveau de protection sur certains de ces bâtiments pour protéger le caractère patrimonial de l'arrondissement et également limiter la spéculation immobilière.

On va enfin continuer à revoir la place de la voiture dans l'arrondissement ou augmenter le nombre de stationnements pour les mobilités actives et essayer d'insérer des dispositions (reste à savoir comment) pour l'utilisation de matériaux bas carbone dans la construction ainsi que faciliter la rénovation thermique.

Ce sont un peu tous les axes sur lesquels les services de la Ville de Lyon travaillent actuellement et je les en remercie car c'est tout cela qui fera signer la concertation des habitants, comme l'a rappelé Laurence BOFFET.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il d'autres questions ou des interventions ?

J'en profite pour vraiment remercier aussi Noé FROISSART de la précision du travail mené avec l'ensemble de l'équipe sur ce PLU-H.

C'est un travail vraiment minutieux de repérages des emplacements à réserver pour le logement social, les espaces verts mais également un travail de repérage des différents mécanismes par lesquels on peut préserver le bâti bas, en limitant la hauteur des bâtiments, limiter la pression foncière qui concerne aussi les commerçants, travailler sur la typologie des logements.

On sait combien c'est difficile d'intervenir sur des pratiques de découpe et de division de logements familiaux pour en faire des logements étudiants avec un prix au mètre carré qui s'envole.

Donc il y a énormément de sujets sur lesquels intervenir et le travail a été considérable dans une période de temps extrêmement concentrée. Cela a permis d'avoir un ensemble de recommandations sur la base desquelles, pour ma part, je plaide pour avoir une enveloppe de la programmation pluriannuelle d'investissement qui permette effectivement de se doter du budget nécessaire à la préemption.

C'est-à-dire que quand on propose de faire des emplacements réservés pour du logement social et pour des espaces verts, il faut encore ensuite que la collectivité puisse acquérir ces emplacements là, ce qui n'est pas évident, compte tenu, et vous l'avez déjà souligné, du fait que la gentrification de l'arrondissement était déjà bien avancée. Elle était déjà à l'œuvre depuis de nombreuses années et les prix étaient déjà très élevés, ce qui est une difficulté pour les habitants mais également une difficulté pour la collectivité.

On va donc travailler à se doter des outils mais également des budgets nécessaires pour avoir un vrai levier sur le logement et la préservation d'un cadre de vie favorisant un environnement durable sur l'arrondissement.

Ces présentations faites sur cette délibération et les enjeux plus larges de la révision du Plan Local d'Urbanisme, je vous propose donc de passer au vote sur l'engagement triennal de la Ville de Lyon concernant la production de logements sociaux.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

9 **1589 – Rapporteuse Malika HADDAD-GROSJEAN - Garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 506 633,00 euros relatifs à une opération d'acquisition de 6 logements (3 logements PLUS et 3 logements PLAI) situés 20, rue de la Platière à Lyon 1er**

Malika HADDAD-GROSJEAN

Merci Madame la Maire. Il s'agit de trois logements en PLAI, (prêt locatif aidé d'intégration), ou logements très social, trois logements PLUS (prêt locatif à usage social).

Avant de vous demander, cher.e.s collègues un avis favorable à cette délibération, je voudrais souligner (et je crois que je ne cesserai pas de sitôt de le faire) le manque criant de logements sociaux dans notre arrondissement.

Je voudrais rappeler l'indice de pression sur notre arrondissement qui est le plus élevé de la ville. Il est de 12,4 contre 7,9 sur Lyon et de 6 sur la Métropole.

Malgré la modestie de ce nombre de logements, ce n'est pas sans un certain plaisir, et je ne vous le cacherai pas, que j'accueille leur production et particulièrement dans cette partie de notre arrondissement pour, peut-être, petit à petit, permettre de regagner la mixité sociale perdue.

J'espère que dans un futur proche on puisse en produire beaucoup plus, s'il advient que d'autres programmes de ce type se réaliseront.

Plus encore, parmi ces logements, je voudrais vous informer que quatre sont de moyenne et de grande typologie, ce qui me permet d'en déduire qu'il y aura sans doute des familles avec des enfants.

Et j'ai envie aussi de l'espérer, de le souhaiter, que, par voie de conséquence, ces enfants rempliront les classes de nos écoles.

La gentrification, le coût de la vie, la pression qui est exercée sur notre arrondissement fait fuir les familles, en tout cas au moins pour les plus modestes, celles qui ne peuvent pas se loger sur notre arrondissement.

Ce qui fait baisser en tout cas le taux de population et par voie de conséquence un manque d'élèves qui peuvent intégrer nos classes et nos écoles.

Donc, j'espère qu'avec tous ces efforts, je le souhaite encore une fois, que ces efforts de production de logements sociaux, et plus particulièrement dans cette partie de notre arrondissement, nous permettront à la fois d'intégrer des familles avec des enfants et nous permettront de sauvegarder nos classes pour que nous puissions entendre gazouiller des enfants dans les cours d'école.

Je vous remercie

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup Madame l'Adjointe.

Y-a-t-il des questions ou des prises de parole ?

Donc je propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

Nous avons une troisième délibération cette fois-ci concernant la Politique de la Ville puisque nous sommes en Quartier Veille Active. Il n'y a plus de Quartier Politique de la Ville dans le 1^{er} arrondissement mais on reste en Quartier Veille Active et c'est donc à ce titre que nous sommes consultés.

- 10** **1533 – Rapporteuse Malika HADDAD-GROSJEAN – Programmation au titre de l'exercice 2020 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon - Autorisation du Maire pour solliciter une recette de l'ANCT à hauteur de 170 000 euros au titre du fonds "Quartiers solidaires" - Autorisation de solliciter auprès de l'Etat une subvention de 43 500 euros au titre de l'année 2020 pour le dispositif Ville Ville Vacances**

Malika HADDAD-GROSJEAN

Dans le cadre de cette délibération, vous soulignez à l'instant Madame la Maire que nous ne sommes plus dans les Quartiers Politique de la Ville mais nous restons en Veille active. J'espère que dans un futur prochain, nous le redeviendrons, parce que notre arrondissement enregistre

aussi un taux de pauvreté important, notamment dans les Pentes. Un certain taux aussi d'échec scolaire or, si nous soutenons ces politiques, et si d'aventure, dans quelques années, nous redeviendrions classés en Quartier Politique de la Ville, cela nous permettrait de mener une véritable politique auprès des populations et tout particulièrement auprès de notre jeunesse.

Nous avons vu, nous avons observé pendant la période de déconfinement quelques nuisances, quelques troubles dans notre arrondissement attribués, à tort ou à raison, je n'en sais rien, à nos jeunes.

En tout cas, c'est révélateur quand même d'un manque criant d'équipements mais aussi de dispositifs pour accompagner nos jeunes vers l'éducation et vers la citoyenneté.

Et peut-être, pourrions-nous, dans les prochains mois, mobiliser toute cette jeunesse pour, par exemple, les mobiliser à travers des actions citoyennes, pour détaguer nos murs, pour végétaliser nos murs, mais aussi pour participer à des actions en faveur des personnes âgées dans le cadre du lien intergénérationnel.

Alors on sourit et c'est très bien mais je pense que c'est important de le souligner parce que le manque de dispositifs qui est l'une des causes de l'échec éducatif de notre jeunesse et plus particulièrement dans certains quartiers de notre arrondissement. Mais ce n'est pas que l'échec de ces jeunes, c'est aussi un échec collectif et un échec de toute une société.

Une société ne peut accéder, si j'utilise ces gros mots à la mode, à la modernité, à la cohésion et à l'égalité et j'insiste sur le mot égalité que si elle prend soin, que si elle prend en charge, qu'elle prend en compte les plus vulnérables et les plus délaissés et les plus laissés parmi ses concitoyens. Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup Madame l'Adjointe. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je me permettrais juste de rebondir sur ce que vous avez mentionné quant au manque d'équipements pour les jeunes, qui est quelque chose que nous avons collectivement repéré comme un problème.

C'est pour cela que nous avons souhaité travailler, dans le cadre de la rénovation du collège Truffaut et des espaces qui peuvent être occupés, autour d'un lieu qui serait dédié à la jeunesse et pour lequel nous avons des discussions en cours sur le projet qui pourrait être dans cet espace dédié aux jeunes.

Nous avons également une réflexion sur le manque d'équipements sportifs.

Sylvain GODINOT qui est Conseiller Délégué aux sports sur l'arrondissement et bien sûr Adjoint au Patrimoine Ville de Lyon, se penche particulièrement sur cette question.

Nous avons des équipements relativement limités mais nous avons aussi la chance d'avoir des associations très dynamiques qui sont héritées notamment de cette période où nous étions quartier politique de la Ville et qui font un travail remarquable auprès des jeunes en risque de décrochage scolaire avec par exemple, l'association Lalouma qui accompagne les jeunes, y compris pendant la période du confinement qui a été critiquée même ce 2^{ème} confinement, pour les lycéens notamment puisque tous les cours n'étaient pas assurés et la mairie du 1^{er} a pu accompagner cette association aussi en aidant à la mise en contact pour qu'elle puisse accéder à des équipements d'ordinateurs fournis par une autre association.

Donc là il s'agit plutôt d'un travail de mise en réseau entre des bonnes volontés entre des associations solidaires qui font un travail formidable sur l'arrondissement et donc si on manque d'équipements pour les jeunes, on a quand même un tissu associatif qui est très prometteur et que nous pourrions soutenir tout au long de ce mandat.

S'il n'y a pas de question, mais je sais que Fatima BERRACHED est particulièrement mobilisée sur ces enjeux-là, je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

11 **1509 –Rapporteuse Fatima BERRACHED – Programmation PEDT temps scolaire 2020-2021 – Attribution des séjours classes découvertes de janvier à juin 2021 et inscriptions budgétaires.**

Fatima BERRACHED

Merci Madame la Maire. Le présent rapport concerne les attributions pour les classes découvertes des écoles qui auront lieu sur la période de janvier à juin 2021.

Dans ces attributions, sont financées 93 classes découvertes pour permettre le départ d'environ 2 325 enfants pour un montant total de 217 559 €.

Ces enveloppes proposées concernent les séjours mais également les vacances.

Avant de vous appeler à donner un avis favorable pour ce rapport, quelques petites précisions.

Quatre catégories sont fixées en fonction des quotients familiaux de niveau 1 et 2 attribuant ainsi un forfait par classe.

Ainsi, une école en catégorie A accueille des enfants de famille aux Quotients Familiaux (QF) les plus élevés et se voit attribuer un forfait de 1 500 € par classe alors que les écoles en catégorie B, là où les QF sont les plus faibles et qui sont les plus nombreux, bénéficieront d'un forfait de 4 000 € par classe.

Pour rappel, les séjours prévus sur la deuxième période de l'année scolaire 2019/2020 n'ont évidemment pas eu lieu, du fait du confinement, et pour information ces séjours ne concernent que les écoles élémentaires puisqu'il n'y a pas d'attribution pour les écoles maternelles.

Concernant le 1^{er} arrondissement, trois écoles sont concernées :

- L'école AVEYRON pour un séjour de trois classes de CP ; un séjour pour trois classes de CM2.
- Notons l'humour du groupe scolaire Michel SERVET pour trois classes avec un séjour qui s'appelle « Un peu d'air », sans doute lié à la situation vécue par l'école ;
- Et enfin, le groupe scolaire Tables Claudiennes pour un projet « Arts et Nature » pour deux classes.

Je profite de la présentation de ce rapport pour renouveler mes remerciements aux directions des écoles, aux enseignant.es, aux élèves des classes de CM1, CM2, des écoles AVEYRON, Robert DOISNEAU, Michel SERVET, Victor HUGO et l'institution des Chartreux qui ont organisé et participé aux élections pour la mise en place de la 4^{ème} promotion du Conseil d'Arrondissement des Enfants, dont la mise en place officielle aura lieu le mercredi 16 décembre après-midi.

Pour en revenir au présent rapport, je vous invite bien évidemment à donner un avis favorable. Merci.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Oui, Madame Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES

Merci Madame la Maire.

Je voulais saluer le travail mené par notre collègue Fatima BERRACHED et partager avec vous le plaisir que j'ai eu, comme d'autres de mes collègues, à aller assister au vote dans le cadre du conseil d'arrondissement des enfants. J'ai pu voir les différentes affiches programmatiques de ces enfants qui, eux aussi, ont bien compris que justice sociale et écologie allaient de pair puisque ces affiches parlaient de sauver la planète, aider les personnes qui en ont le plus besoin, faire des boîtes à dons, planter des arbres etc...

C'était, comme vous avez pu le dire, Madame la Maire, « très rafraîchissant » et en même temps rassurant aussi pour le futur et cela nous rappelle aussi à nos responsabilités vis-à-vis de ces générations qui ont bien compris les enjeux de justice sociale et climatique.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie Madame l'Adjointe. Y-a-t-il d'autres questions ?

Oui Madame Nathalie PERRIN-GILBERT.

Nathalie PERRIN-GILBERT

Puisque nous parlons du conseil des enfants, je voulais savoir où on en était du projet de la réserve de biodiversité dans le Jardin des Plantes pour lequel nous avons pris un engagement de le poursuivre, qui avait été interrompu de mars à juin par le premier confinement, alors qu'il a été travaillé par le conseil des enfants de la dernière promotion et suivi y compris par les services des espaces verts de la Ville.

Donc, quid de ce projet ?

Yasmine BOUAGGA

Madame Laurence HUGUES, avez-vous une réponse à cette question ?

Laurence HUGUES

Je laisse Fatima répondre là-dessus.

Fatima BERRACHED

Je voulais juste signaler que l'on attendra la mise en place de la nouvelle promotion pour suivre les projets qui ont été emmenés.

Laurence HUGUES

Et donc effectivement, si vous me le permettez, on va continuer ces travaux-là.

On travaille aussi beaucoup sur la question de la végétalisation des cours d'école et de la meilleure prise en compte possible de la biodiversité.

Donc bien sûr tous ces projets vont être poursuivis et approfondis.

Yasmine BOUAGGA

Oui Madame PERRIN-GILBERT ?

Nathalie PERRIN-GILBERT

Je me permets d'insister parce que j'avais pris, en tant que Maire d'arrondissement, l'engagement devant les enfants que ce projet aboutirait puisqu'il avait manqué juste deux ou trois mois pour que cela puisse se faire en lien avec l'association que nous connaissons bien « Des espèces parmi Lyon ».

Et dans le cadre des transmissions de dossiers, j'avais fait part de cet engagement que l'ancien mandat avait pris et donc je tiendrai à ce que notre parole et, en tout cas, ma parole soit tenue. C'est pour cela que je me permets de rappeler l'existence de ce projet porté par ces enfants qui ont travaillé pendant deux ans dessus et qui me semble tout à fait compatible avec nos priorités actuelles afin qu'il ne soit pas éconduit aujourd'hui.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Donc nous y prêterons grande attention puisque c'est effectivement un projet qui nous tient à cœur, à la fois parce qu'il s'agit d'un projet de réserve de biodiversité juste derrière la mairie et aussi et surtout parce qu'il a été proposé par ce conseil d'arrondissement des enfants, qui est vraiment une instance de démocratie extrêmement stimulante.

On l'a vu avec la campagne que ces enfants ont faite auprès de leurs petits camarades mais qui interpelle également les élu.e.s par les propositions qu'ils font.

Je vous remercie et je vous propose, pour en revenir à la délibération portant sur les attributions de séjours de classe découverte, de passer au vote et vous propose un avis favorable pour cette délibération.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

12 1518 – Rapporteuse Fatima BERRACHED – Autorisation de signer l'avenant n°1 au Contrat Enfance Jeunesse 4ème génération 2019-2022 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2020.

Fatima BERRACHED

La Ville de Lyon poursuit un objectif de développement de l'accueil des enfants et des jeunes lyonnais.

Dans cette perspective, la Ville poursuit le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en signant le Contrat Enfance Jeunesse, le dernier ayant été signé en 2019 pour la période du 20 décembre 2019 au 31 décembre 2022.

Or, au vu de l'évolution de l'offre d'accueil sur la Ville et en particulier sur le 1^{er} arrondissement avec la crèche des Augustins qui pourra augmenter sa capacité d'accueil de 7 places, il est nécessaire de signer un avenant à ce Contrat Enfance Jeunesse.

Je vous invite à donner un avis favorable. Merci

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

Donc l'ouverture de cette crèche des Augustins, ou plutôt sa réouverture, après les travaux assez importants, est très proche et nous nous en réjouissons puisque cela permettra de remonter modestement, mais tout de même, la capacité d'accueil des jeunes enfants sur l'arrondissement.

- 13 **1524 - Rapporteur David SOUVESTRE – Approbation et autorisation de signature d'avenants aux conventions- cadres avec les MJC, les Centres sociaux, les Maisons de l'enfance ainsi que différentes associations d'éducation populaire, la Fédération des centres sociaux du Rhône, le Réseau Rhône Ain Saône des MJC-Union territoriale des MJC-MPT et le Comité local des MJC de Lyon**

David SOUVESTRE

Merci Madame la Maire.

Ce projet de cette délibération porte sur le renouvellement pour un an, par voie d'avenant, des conventions cadre entre 39 associations d'éducation populaire et la Ville de Lyon.

Les conventions cadres arrivent à échéance le 31 décembre 2020.

Elles fixent les grands principes et les grands enjeux partagés entre la Ville de Lyon et les associations sur une période quasiment de cinq ans.

Cela peut varier en fonction des associations.

Cette convention cadre permet ensuite l'attribution de subventions de fonctionnement annuelle sur la base d'un programme d'actions qui était environ de l'ordre de 20 315 000 € en 2020.

Il y a également la mise à disposition de locaux permettant aux associations de mener leurs activités.

Le renouvellement qui est soumis aujourd'hui à l'avis de notre arrondissement est donc nécessaire pour attribuer dès janvier 2021 des subventions aux structures associatives et leur permettre de mener leurs actions au cours de l'année 2021.

Pour notre arrondissement, sont concernés deux centres sociaux :

- Le Centre social Grande Côte
- Le Quartier Vitalité

Ces deux centres sociaux sont membres de la Fédération du Rhône des centres sociaux et c'est avec cette fédération que la Ville de Lyon a signé une convention cadre.

Et l'autre association qui est concernée par cette convention cadre est la Ka Fête ô Mômes, située au 53 montée de la Grande Côte.

La Ka Fête ô Mômes est bien connue des habitants, c'est une association qui existe depuis 2006 et a ouvert en 2009 le premier café familial de toute l'ex-région Rhône-Alpes.

L'association compte aujourd'hui à peu près 600 familles adhérentes et je tiens à saluer le dynamisme de cette association qui a de nombreuses activités dans l'arrondissement aussi bien pour les familles que pour les enfants.

Je pense aux cantines alternatives, aux activités périscolaires pour ne citer que ces exemples. Je profite également de cette délibération pour saluer le rôle des fédérations d'éducation populaire qui ont été très actives pendant le premier confinement et d'ailleurs leur action a été saluée par les services de la Ville de Lyon mais aussi dans le cadre des différents conseil d'administration du CCAS.

Je termine également cette présentation de délibération en rappelant que les conventions cadres ne sont renouvelées que pour un an et je voudrais juste insister sur la démarche que va lancer l'Adjointe Déléguée à l'Education populaire puisqu'elle va mener un vaste chantier pour définir une nouvelle politique municipale en matière d'éducation populaire.

Elle se fixe comme objectif d'approuver cette nouvelle politique lors du conseil municipal de décembre 2021.

Elle va donc mener pendant un an, entre janvier et juin 2021, une large concertation pour co-construire les futures conventions avec les habitants, les associations et les élu.e.s d'arrondissement.

Je m'en félicite car l'éducation populaire est vraiment essentielle et vitale pour notre bien social. Elle est le socle philosophique de notre République.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur ce sujet ?

Oui, Madame HADDAD-GROSJEAN.

Malika HADDAD-GROSJEAN

Oui, merci. Je voulais juste rebondir sur la Ka Fête ô Mômes.

Cet après-midi, j'étais en visite avec Alexandre CHEVALIER, Adjoint à la mairie centrale, dans les résidences pour seniors Louis Pradel et Clos Jouve.

Donc les résident.e.s m'ont fait part des activités et des liens qu'ils ont avec les enfants et les familles de la Ka Fête ô Mômes et de ce que ces enfants apportent dans le cadre du lien social, de la solidarité. Ils m'ont dit combien ils étaient heureux, ils se réjouissaient de participer à leurs activités, notamment la participation à des activités sur le lieu de vacances de ces enfants et j'ai un message pour eux car les résident.e.s de cette résidence ont hâte de retrouver les enfants de la Ka Fête ô Mômes !

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup pour ce message qui est effectivement très réconfortant en cette période parfois difficile de crise sanitaire.

C'est vrai que ces liens sont extrêmement importants et je vous remercie d'avoir transmis ces messages.

Y-a-t-il d'autres questions ou des demandes d'interventions ?

J'en profite aussi au passage pour saluer le travail discret, réel, mais qui ne parle pas beaucoup dans le 1^{er} arrondissement d'Yves BEN ITAH, Vice-Président à la Métropole à la vie associative, qui mène des chantiers très importants sur la vie associative et l'éducation populaire sur l'ensemble de la Métropole et dans le 1^{er} arrondissement. Nous verrons également comment son travail pourra dynamiser nos associations et la manière dont nous pouvons aussi les soutenir.

Nous allons donc passer au vote sur ce projet de délibération.

Je vous propose un vote favorable.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

14 **1523 - Rapporteur David SOUVESTRE – Approbation et autorisation de signature d'avenants aux conventions d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la Ville de Lyon au profit des Maisons des Jeunes et de la Culture, des Centres Sociaux et des Maisons de l'Enfance de Lyon**

David SOUVESTRE

Ce projet de délibération fait écho à la précédente délibération que j'ai présentée.

Elle porte plus particulièrement sur le renouvellement pour un an, par voie d'avenant, des conventions entre les associations d'éducation populaire et la Ville de Lyon pour une mise à disposition gratuite du domaine privé ou public appartenant à la municipalité.

Comme je vous le disais, le 1^{er} arrondissement a la chance d'avoir sur son territoire, deux centres sociaux, le Centre Social Grande Côte, situé rue Pouteau et le Centre Social Quartier Vitalité qui est au sein du monument historique de la condition des soies situé au 7 rue Saint Hyppolite Carpe. Les conventions ont été signées en décembre 2017 et devaient initialement se terminer le 31 décembre 2020.

La Ville de Lyon fait le choix aujourd'hui de les proroger d'un an pour permettre d'une part une large concertation avec les différents acteurs concernés mais également s'inscrit dans une réflexion plus globale à l'échelle de la Ville, sur l'usage et la gestion des différents équipements.

Je ne vais pas entrer dans le détail des conventions qui portent principalement sur le mode de gestion des fluides, les règles de sécurité, d'entretien ou encore d'assurance.

Je vais plutôt m'attarder quelques minutes sur les discussions qui nous animent depuis la rentrée. Depuis juillet 2020, nous avons établi plusieurs constats à l'échelle de l'arrondissement.

Comme l'a rappelé Madame la Maire, notre tissu associatif est riche, diversifié avec malheureusement un manque d'espace et de lieu pour mener des nombreuses activités.

A l'échelle de la Ville, a contrario, on constate qu'il y a des locaux qui sont sous exploités, voire vacants.

On a aussi constaté qu'il existait un manque de communication certain de la part des services de la mairie centrale vis-à-vis des arrondissements avec des logiciels de suivi de gestion des lieux qui ne sont pas adaptés, en tout cas, peu utilisés par les mairies d'arrondissement.

En échangeant avec Bertrand MAES et Julie NUBLAT-FAURE, il s'avère qu'il va falloir plutôt envisager d'acquérir de nouveaux logiciels afin d'être plus optimum.

On constate aussi qu'il y a certains bâtiments qui sont vieillissants ou qui ont été laissés à l'abandon par l'ancienne majorité.

Et le dernier constat c'est que certaines associations se sont appropriées des lieux depuis plus de vingt ans au point que ces lieux portent le nom des associations utilisatrices ou pire encore, ou mieux encore, tout dépend de quel point de vue on se place, la mairie centrale a même oublié que certains équipements nous appartenaient.

On a dû faire tout un travail pour essayer de trouver où sont les équipements ? Est-ce qu'ils nous appartiennent bien ? A qui ils appartiennent ? etc...

Donc un vrai travail de fourmi !

Face à ces constats, nous avons ouvert deux chantiers, le premier chantier porte sur les critères d'attribution des salles associatives.

Il est mené par un groupe de travail qui est composé de l'ensemble des adjoints en charge de la vie associative des huit mairies d'arrondissement, excepté celui de la mairie du 2^{ème} qui brille par son absence à toutes les réunions que nous organisons.

L'objectif est de proposer un cadre qui sera soumis à la concertation, bien évidemment avec les usagers, dans chaque arrondissement afin d'adapter ce cadre aux réalités spécifiques des territoires.

Notre volonté commune à l'échelle de la Ville est d'optimiser les usages des équipements et de les ouvrir au maximum aux acteurs associatifs.

Le second chantier est sans doute plus laborieux, il est mené, si je ne dis pas de bêtise, dans le cadre de la conférence des maires, et il porte, pour faire simple, sur le transfert des équipements aux arrondissements.

Bien évidemment, les conclusions des deux chantiers n'auront de valeur que lorsqu'ils seront soumis à la discussion et à l'approbation des commissions mixtes qu'a évoqué en début de conseil d'arrondissement, notre collègue Laurence HUGUES.

Aujourd'hui, le 1^{er} arrondissement compte environ 25 équipements transférés à son inventaire.

Nathalie PERRIN-GILBERT, dont je tiens à saluer la détermination sur ce sujet, avait répertorié lors du précédent mandat, 55 autres équipements qui pourraient être transférés à notre arrondissement.

Notre arrondissement, comme je le disais, compte de très nombreuses associations qui permettent aux lyonnais.e.s de s'engager dans la vie de la Cité et de bénéficier de nombreuses activités culturelles, sportives et éducatives.

La demande de locaux est extrêmement forte et ne peut être satisfaite en raison de contraintes un peu ubuesques, que nous pouvons facilement lever.

Les contraintes, je les ai expliquées, au début de mon intervention.

Les deux chantiers que nous menons actuellement permettront d'améliorer la gestion et l'administration de nos salles associatives et avec Madame la Maire, nous veillerons à ce que les mairies d'arrondissement prennent bien la place qu'elles méritent dans ce dispositif.

Nous connaissons bien nos associations, nous sommes l'échelon de proximité, l'échelon idéal pour être au service des associations et répondre bien évidemment au mieux à leurs besoins.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Non, et bien juste un petit complément sur ce que vous venez d'indiquer Monsieur SOUVESTRE.

Je vous remercie d'avoir rappelé le cadre de travail de l'actuelle majorité sur ces équipements de proximité avec la délégation de l'Adjoint, Bertrand MAES qui accompagne la conférence des maires d'arrondissement installée par Grégory DOUCET, dans son souhait de changer la gouvernance de la Ville au profit d'une meilleure subsidiarité. Cela implique donc d'avantage de compétences reconnues aux mairies d'arrondissement afin d'assurer un meilleur service public pour les habitant.e.s et notamment sur ces enjeux de gestion des salles, qui sont, comme vous l'avez souligné, parfois ubuesques avec des mécanismes extrêmement complexes et dysfonctionnels pour gérer des salles au final sous occupées, ce qui est bien dommage, compte tenu de la très forte demande et du dynamisme des associations que nous avons et que nous souhaitons soutenir en leur mettant à disposition des salles.

Nous allons travailler sur ce sujet et dans l'attente de l'avancée des travaux que vous avez indiqués dans le cadre du travail avec l'Adjointe Julie NUBLAT mais également de cette conférence des

maires d'arrondissement et des inventaires réalisés sous la direction de Sylvain GODINOT, au niveau du patrimoine de la Ville de Lyon.

Nous allons dans les prochains mois avancer sur cette question des équipements.

Je vous propose de voter un avis favorable à ce projet de délibération pour des conventions d'occupation des centres sociaux.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoît SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

- 15** **1279 - Rapporteur Noé FROISSART – Lyon 1er - Cession à l'euro symbolique par la Ville de Lyon à la société Performis d'une parcelle de terrain de 6 m², cadastrée AP 315, sise 13 rue des Capucins, sur laquelle empiète l'immeuble appartenant à la société Performis - EI 01084 - N° inventaire 01084 T 001-02**

Noé FROISSART

C'est une délibération qui est très technique et je m'en excuse par avance.

Elle vient corriger tout simplement une erreur historique.

Donc c'est une délibération qui va porter sur une parcelle de 6 m².

Concrètement, aujourd'hui la Ville est propriétaire d'une parcelle n°301.

Cette parcelle avait été mal tracée au cadastre, c'est une erreur historique et elle a été tracée partiellement sous un immeuble voisin.

Il y a 6 m² de l'immeuble voisin qui empiète sur la parcelle.

Il est donc proposé par cette délibération de séparer cette parcelle en plusieurs morceaux.

L'un de ces morceaux que l'on appellera donc la parcelle AP 315 correspond précisément à la surface dessinée à tort sous l'immeuble voisin.

Donc par cette délibération, il est proposé de céder le morceau sous l'immeuble voisin, donc la parcelle AP 315 au propriétaire de l'immeuble voisin.

Le domaine qui juge le prix du foncier public a logiquement établi son prix à l'euro symbolique.

Et donc par cette délibération, il est proposé de céder cette parcelle de 6 m² au propriétaire de l'immeuble voisin, qui est donc sur la parcelle. Mais également de déclasser cette parcelle du domaine public communal et corriger cette erreur de tracé qui avait été faite, il y a quelques années.

Je vous propose donc de donner un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Oui, Madame Laurence HUGUES.

Laurence HUGUES

Oui, merci Madame la Maire, merci cher Noé.

Juste pour saluer le jardinage citoyen qui est à l'œuvre et en profiter pour rappeler à toutes celles et ceux qui nous écoutent ce soir que les dossiers pour les jardins de rues sont à déposer d'ici le 15 décembre.

Ces jardins de rues, ce dispositif porté par la Ville de Lyon permet vraiment une intervention sur l'espace public y compris pour débitumer et planter et donc à la fois ramener du végétal dans nos rues mais aussi encourager la biodiversité.

Et à ce propos, je voulais saluer le week-end prochain, l'installation d'un nouveau jardin de rue, Place Colbert. Je sais, mon petit pouce vert m'a dit que notre élu en mairie centrale, Sylvain GODINOT, avait, lorsqu'il était simple citoyen, contribué à cette réflexion des habitant.e.s pour améliorer la végétalisation de la zone.

Donc, le 4 et 5 décembre prochain, il va y avoir cette opération de végétalisation qui complètera aussi du coup une sorte de trame verte avec le verger qui est attenant.

Je voulais saluer aussi l'implication de Sylvain GODINOT qui montre qu'en étant élu en mairie centrale, il reste un élu de terrain. Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Effectivement, nous avons le plaisir de pouvoir mettre les mains dans la terre et de participer à ce verdissement de l'arrondissement et j'invite tous les habitant.e.s à faire de même, à l'occasion du week-end qui arrive.

Y-a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ?

Oui, Sylvain GODINOT.

Sylvain GODINOT

Pour préciser ce que vous venez dire. Si jamais des habitants ou des élu.es veulent plus de détails, c'est samedi 10h30, place Colbert avec votre paire de gants et nous planterons des fleurs et des petits arbustes sur le bas de la parcelle.

J'espère que bientôt nous pourrons aussi planter tout le tour de la place mais ceci est un dossier un peu plus compliqué.

Yasmine BOUAGGA

Nous comptons sur vous pour nous aider à le démêler en tant que spécialiste des questions de patrimoine.

Y-a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ?

Donc je propose de passer au vote de ce projet de délibération, pour un avis favorable.

POUR : 14

(Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

Nous avons fini l'examen des délibérations pour ce conseil.

Je vous donne juste quelques dates avant que nous nous quittions :

Le 8 décembre, la fête des lumières pour laquelle les grands évènements ont été annulés à cause de la crise sanitaire. Nous assurons des illuminations et nous invitons tous les habitant.e.s à mettre des lumignons à leurs fenêtres pour égayer la ville. La mairie sera illuminée. Nous avons aussi des lumignons dont les personnes peuvent disposer.

Nous avons le prochain conseil d'arrondissement le 13 janvier 2021 et d'ici là, nous vous souhaitons de très belles fêtes en étant prudents mais en profitant un maximum.

David SOUVESTRE

Dans les dates, vous avez oublié de parler des dépistages pour le VIH et l'hépatite C que la Mairie du 1^{er} a initié en lien avec la mission Santé de la Ville de Lyon.

Les dépistages auront lieu les :

- ✓ Lundi 7, lundi 14 et lundi 21 et 28 décembre de 18 h 00 à 20 h 00 en salle des expositions de la mairie du 1^{er} arrondissement ;
- ✓ Vendredi 11 décembre de 14 h 00 à 17 h 00 dans la salle des expositions de la mairie du 1^{er} ;

Il y aura également des permanences de santé mentale que la mairie du 1^{er} a ouvertes également en lien avec la Ville de Lyon :

- ✓ Tous les mercredis après-midi avec des psychologues cliniciens et ce, jusqu'à la fin de cette année, sauf les 24 et 31 décembre 2020.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup et je vous remercie d'avoir organisé ces moments qui prennent soin des habitant.e.s, en votre qualité de Conseiller délégué à la Santé.

Ce sont des services très importants et c'est original et en même temps extrêmement fort que la mairie d'arrondissement puisse être ce lieu d'accès à la santé et d'accès aux soins sur les différentes dates que vous avez citées. D'autres dates sont aussi à prévoir puisque nous avons des concertations citoyennes prévues pour le mois de janvier.

Je recommande à toutes les personnes qui nous écoutent de s'abonner à la newsletter, la lettre d'information du 1^{er} arrondissement, dans laquelle nous récapitulons tous ces rendez-vous et les différentes dates, les différents services aussi auxquels vous pouvez accéder.

Je vous souhaite une bonne soirée à toutes et à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Le Secrétaire de Séance,

Noé FROISSART